N° DEL 2014.06.04/092

VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 4 juin 2014** à **18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCATION	
Date	28/05/2014
Affichage	28/05/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :
KHALIFA Daphné pouvoir à CIUPPA Marcel.
BRUNET Pascale pouvoir à PROREL Alain.
VALDENAIRE Catherine pouvoir à GRYZKA Romain.
PICAT RE Alessandro pouvoir à DAZIN Florian.

THEME : **SPORTS 2.**

OBJET : ORGANISATION DU MONDIAL DE L'ESCALADE DU 15 AU 20 JUILLET 2014.

Absents-Excusés :
KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, ROMAIN Manuel, VALDENAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

REÇU LE
12 JUIN 2014
SOUS-PRÉFECTURE DE BRIANÇON

Rapporteur : Manuel ROMAIN.

L'immense succès rencontré depuis ces quatre dernières années par le « Mondial de l'Escalade » n'est plus à démontrer. C'est pourquoi la ville de Briançon souhaite à nouveau apporter son aide et ceci pour la cinquième année consécutive, à l'association des « Internationaux d'Escalade » pour organiser à Briançon du 15 au 20 juillet 2014 un ensemble de manifestations d'escalade de haut niveau. Cela permettra à Briançon, d'offrir de nouveau un magnifique spectacle et de continuer à affirmer son identité de ville et de destination Montagne.

Ainsi, la commune de Briançon, connaissant le savoir-faire et l'expérience avérés de l'association des « Internationaux d'Escalade », a-t-elle décidé de soutenir l'organisation du « Mondial de l'Escalade » comprenant :

- La finale de la coupe de France jeunes et des Championnats de France vétéran les 15 et 16 juillet 2014.
- Une soirée festive « Faites le Mur » le 17 juillet 2014.
- La Coupe du Monde d'Escalade de difficultés du 18 au 20 juillet 2014.

C'est pourquoi, afin que l'Association des « Internationaux d'Escalade » puisse organiser cette manifestation, il convient d'établir une convention d'objectifs jointe à la présente délibération et de confirmer l'attribution de la subvention de 46 000 euros votée lors du présent conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De confirmer l'attribution d'une subvention de 46 000 euros à l'association des « Internationaux d'Escalade » pour permettre l'organisation du « Mondial de l'Escalade » du 15 au 20 juillet 2014.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs fixant les conditions d'organisation du « Mondial de l'Escalade 2014 » par l'association « Les Internationaux d'Escalade », en concertation avec la commune de Briançon.
- D'autoriser l'intervention des différents services municipaux (pôle sport et santé, services techniques, police municipale…) pour l'installation de matériels techniques et pour assurer le bon déroulement de l'ensemble des manifestations.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

En référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : *« Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires »,* Monsieur Manuel ROMAIN quitte la séance déclarative du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

VILLE DE BRIANÇON

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 11 JUIN 2014
PUBLIÉ LE 11 JUIN 2014
NOTIFIÉ LE 16 JUIN 2014

Convention de Partenariat

Association des Internationaux d'Escalade
Ville de Briançon

Organisation du

MONDIAL DE L'ESCALADE BRIANÇON / SERRE-CHEVALIER VALLEE

COUPE DU MONDE D'ESCALADE

Finale Coupe de France Espoirs
et
Championnats de France Vétéran

D'escalade de difficultés

ENTRE

La Commune de Briançon dont le siège est Immeuble Les Cordeliers - 1 Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon, représentée par Le Maire Monsieur Gérard Fromm dûment habilité par délibération n°DEL 2014.06.04/___ du conseil municipal en date du 04 juin 2014, (dénommé ci- après la commune)
D'une part,

REÇU LE
12 JUIN 2014
SOUS-PRÉFECTURE
DE BRIANÇON

ET

L'association des Internationaux d'Escalade - Association loi 1901 n° 99-054, déclarée le 15/11/1999 à Briançon - N° de SIRET : 490 548 310 00013 - dont le siège social est Rue

Saint Claude - Le Pinet - 05100 Puy Saint Pierre, représentée par sa Présidente en exercice Madame Josiane Faure (dénommée ci-après l'Organisateur),
D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Suite à la 4ème édition des Internationaux d'Escalade Briançon / Serre-Chevalier Vallée qui s'est déroulée en 2013, sur la commune de Briançon, les parties ont de nouveau souhaité s'associer pour organiser à Briançon, entre le 15 et le 20 juillet 2014 :

- Du 15 au 16 juillet : La finale de la Coupe de France Espoirs et les Championnats de France Vétéran
- Le 17 juillet : « Faites le Mur » - Soirée Festive
- Du 18 au 20 juillet : une Coupe du Monde d'Escalade de difficultés.

Cette collaboration s'inscrit dans la continuité de faire de Briançon la ville phare d'une épreuve de Coupe du Monde d'escalade.

L'organisateur de la manifestation sera soutenu par la Commune de Briançon dans les phases de préparation et de réalisation, selon les accords définis par la présente convention.

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations respectifs des parties dans la préparation et la réalisation de ladite manifestation, et de préciser les modalités de mise en œuvre de son organisation.

Article 2 - DUREE

La présente convention entre en vigueur au jour de sa signature et prend fin à la clôture de la manifestation de l'année 2014.

Article 3 - OBLIGATIONS GENERALES DES PARTIES

3.1 - *L'Organisateur*

Il s'attachera à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour offrir à la ville de Briançon, à ses partenaires et au public un événement sportif de grande qualité technique, sportive et médiatique.

Il s'engage à effectuer une demande précise et définitive de matériel auprès de la commune.

3.2 - *La commune*

La commune assistera l'Organisateur (ou son représentant) tout au long de la préparation et du déroulement de la compétition. Elle nomme à cet effet un coordinateur, chargé d'aider l'organisateur et de faire la liaison entre lui, la commune, l'Office de Tourisme et Briançon Escalade.

3.3 - *L'Organisateur et La commune*

Les parties arrêtent conjointement le choix des sites qui accueilleront les manifestations et élaborent le cahier des charges relatif à l'aménagement de ces sites.

Article 4 : CHARGES LIEES A L'ORGANISATION TECHNIQUE ET SPORTIVE

4.1 - *L'Organisateur*

Les aménagements techniques des sites

- **Pour la Coupe de France Espoirs et les championnats de France Vétéran**

L'Organisateur s'occupe de la fourniture, du montage et/ou du démontage des équipements suivants :

- L'équipement du mur d'escalade du Gymnase Chancel,
- Mise en place des supports promotionnels,
- La sonorisation et l'éclairage (si besoin) de l'événement,
- Le démontage et la remise en état de fonctionnement du mur d'escalade du gymnase Marius Chancel sous la responsabilité de Briançon Escalade,
- La fourniture de sanitaires pour les sportifs et le public et leur entretien pendant la durée de la manifestation.

... Et de manière générale des installations sportives et installations annexes conformes au cahier des charges de la F.F.M.E.

Il assure la prise en charge du contrôle technique de toutes les installations nécessitant une vérification par un organisme agréé.

- **Pour la Coupe du Monde**

L'Organisateur s'occupe de la fourniture, du montage et/ou du démontage des équipements suivants :

- La fourniture et l'équipement d'un mur d'escalade servant pour la Coupe du Monde d'Escalade,
- Mise en place des supports promotionnels,
- La sonorisation et l'éclairage de l'événement,
- La fourniture de sanitaires pour les sportifs et le public et leur entretien pendant la durée de la manifestation.

Et de manière générale des installations sportives conformes et installations annexes au cahier des charges de la F.F.M.E et de l'I.F.S.C.

Il assure la prise en charge du contrôle technique de toutes les installations nécessitant une vérification par un organisme agréé.

<u>Le respect des normes des événements Internationaux et Nationaux</u>

L'association des Internationaux d'Escalade est désignée « organisateur officiel » de la manifestation mais est toutefois soutenue, dans sa mission, par la F.F.M.E, la commune et Briançon Escalade.

Il est expressément reconnu que l'Organisateur a seule compétence :

- Pour traiter des questions liées directement à l'organisation sportive de l'épreuve,
- Pour coordonner les opérations techniques de mise en place, même si certaines de ces opérations sont assurées avec l'aide matérielle de la ville de Briançon.

L'Organisateur s'est engagé vis-à-vis de la F.F.M.E et de l'I.F.S.C à respecter strictement le cahier des charges, dans les parties techniques, relatif à l'organisation de compétition nationale et internationale et ce pour les trois compétitions. Pour ce faire, l'Organisateur est aidé par le délégué technique de la F.F.M.E qui se charge de la vérification de la conformité des installations, du respect du cahier des charges, des relations avec les différents arbitres et qui l'assiste tout au long des trois événements.

L'organisateur engage les frais liés à l'accueil des officiels, des arbitres, et de toute personne relevant de son appréciation.

L'organisateur prend en charge les frais afférents au service des sportifs.

L'Organisateur engage les frais liés aux dotations financières et lots prévus pour récompenser les sportifs, selon les barèmes en vigueur.

L'organisateur se met en contact avec le médecin fédéral de la F.F.M.E aux fins de se mettre en conformité avec les obligations des organisateurs de compétition en matière de prévention et de la lutte contre les pratiques de "dopage" selon les dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de l'I.F.S.C.

La commercialisation

L'Organisateur ne commercialise pas de billetterie pour les accès aux sites de compétitions.

L'organisateur accorde à la commune une quinzaine de places réservées dans un « carré réservé » pour la durée du Mondial de l'Escalade de Briançon. L'Organisateur organise une réception le soir des finales de la Coupe de France Espoirs et de la finale de la Coupe du Monde.

L'Organisateur est libre de toute négociation avec ses partenaires ou partenaires éventuels.

SACEM

L'Organisateur prend contact avec la représentation régionale de la SACEM et gère des droits d'auteurs liés à la diffusion éventuelle d'œuvres musicales au cours de la compétition.

4.2 - *La commune*

La commune met à disposition de l'Organisateur un ou plusieurs sites en état pouvant accueillir la Coupe de France Jeune, les championnats de France Vétéran et la Coupe du Monde.

La commune s'engage à mettre à disposition, ou à faire installer, les branchements nécessaires, à savoir :

- La fourniture d'électricité en fonction des besoins techniques définis
- La fourniture d'eau dans les lieux précisés conjointement
- La fourniture de connexion aux réseaux de communication
- La fourniture de containers à déchets.

L'organisateur prend à sa charge les frais éventuels liés à la consommation en télécommunication (téléphone, ADSL), en électricité (forfait + consommation au-delà du forfait) et en eau.

La commune prend en charge les aménagements nécessaires à l'accueil du public (parkings, accès, containers à déchets, ...) y compris tous les frais de son personnel incombant à ces différents aménagements (en journée de travail) et une permanence électrique pendant la manifestation du Mondial.

Le personnel des services de la commune et le matériel nécessaire au fonctionnement normal du site d'accueil des trois manifestations doivent être prévus en nombre suffisant (selon les disponibilités), selon les besoins établis et arrêtés conjointement.

La commune assiste également l'Organisateur dans la remise en état de fonctionnement du mur d'escalade du gymnase Marius Chancel (utilisé dans le cadre de la coupe de France) en mettant à disposition de ce dernier une nacelle et en fonction des besoins, un agent habilité à la manoeuvrer.

Article 5 - PROMOTION ET COMMUNICATION

La communication générale de l'événement est sous la responsabilité de l'Organisateur, assisté de la commune et de l'Office de Tourisme.

L'Organisateur engage les frais liés à la communication (insertion publicitaire, éditions, signalétique, ...). Toutefois, le choix des axes et des supports de communication est déterminé conjointement par l'Organisateur et la commune.

L'Organisateur travaille en collaboration avec la F.F.M.E et l'I.F.S.C afin de sensibiliser les fédérations nationales d'escalade et de motiver le déplacement des sportifs de haut niveau.

L'Organisateur s'engage à offrir à la commune une lisibilité la plus grande possible sur les sites de compétition et les supports de communication. L'Organisateur réserve notamment à la commune un emplacement publicitaire sur le mur de l'événement « Le Mondial de l'Escalade ». L'Organisateur prend à sa charge la réalisation du panneau publicitaire qui sera installé sur le mur.

L'Organisateur met à disposition de la commune un espace réservé dans l'enceinte de la manifestation afin que cette dernière puisse promouvoir son image auprès des sportifs et des spectateurs présents.

La commune met à disposition de l'Organisateur, à titre gratuit, les supports de communication dont elle dispose, selon les disponibilités (affichage 120 x 176, ...).

La commune notamment par le biais de l'Office de Tourisme assiste l'Organisateur pour assurer la promotion des événements (site internet, etc....).

Article 6 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Dans le cadre de cette manifestation, la commune accorde à l'Organisateur, une subvention d'un montant total de 46 000 € TTC - quarante six mille euros - répartie à hauteur de 40 000 € pour l'organisation générale et 6 000 € pour la promotion de l'événement. Le montant total de la subvention est versé dans les conditions et suivant l'échéancier ci-après :

- le 16 juin 2014 : 15 000 € (quinze mille euros)
- le 15 juillet 2014 : 21 000 € (vingt et un mille euros)
- le 12 août 2014 : 10 000 € (dix mille euros)

Les règlements seront effectués, selon l'échéancier, au compte de l'association des Internationaux d'escalade, ouvert à la banque : Banque Populaire des Alpes, Agence de Briançon, code banque n° 16807, code guichet : 00134, n° compte : 16019655531, clé : 56).

L'Organisateur s'engage à faire toutes les démarches nécessaires pour solliciter auprès du Conseil Général des Hautes-Alpes, du Conseil Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur, de la Communauté de Communes du Briançonnais et d'autres partenaires publics et privés, une part de subventions.

En cas de non attribution ou attribution partielle desdites demandes de subventions par l'Organisateur, la commune ne peut se substituer à ces différentes collectivités pour combler les subventions manquantes.

Article 7 - SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Selon les besoins établis, si le gardiennage du site du Mondial de l'Escalade Briançon est nécessaire, la prise en charge de cette prestation sera assurée par l'Organisateur.

Selon les besoins établis et dans le respect du cahier des charges, si l'Organisateur doit disposer, sur site, d'un service susceptible d'apporter les premiers secours (infirmerie, véhicule de secours, ...), les frais afférents à cet aspect de la sécurité seront à la charge de l'Organisateur.

L'Organisateur gère le recrutement de personnes bénévoles pour assurer le bon déroulement des compétitions.

Article 8 - ASSURANCES

Par le biais du contrat d'« assurance groupe » de la F.F.M.E, l'Organisateur dispose d'une assurance en Responsabilité Civile.

L'Organisateur s'engage à fournir à la commune, sur simple demande, l'attestation de l'assureur correspondant à la police susmentionnée et à maintenir lesdites garanties d'assurance pendant toute la durée de la présente convention.

Conformément à l'article 37 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, la commune déclare avoir souscrit auprès de compagnies d'assurances notoirement solvables, pour l'exercice de son activité, un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile vis-à-vis de ses préposés, des pratiquants, des officiels et des spectateurs, des structures et du matériel mis à disposition.

Toutefois, la responsabilité de l'Organisateur pourra être engagée en cas de dégradation du matériel mis à disposition lors de la manifestation.

Article 9 : RAPPORT FINANCIER, DE FREQUENTATION ET DE RETOMBEES

L'Organisateur s'engage à fournir, à la commune, le rapport financier complet de la manifestation.

L'Organisateur, en collaboration avec l'Office de Tourisme, produira un document dans lequel seront recensées les retombées économiques et de fréquentation générées par les trois événements.

Article 10 : LITIGES

Tout litige né de l'application de la présente convention, après recherche de règlement amiable, sera soumis au Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Briançon en quatre (4) exemplaires originaux, le

La Présidente des Internationaux d'Escalade,

Le Maire de Briançon,

Josiane FAURE

Gérard FROMM

MONDIAL DE L'ESCALADE DE BRIANCON 2013
COUPE DU MONDE D'ESCALADE
Coupe de France Jeunes & Championnats de France Vétérans
du 15 au 20 juillet
Budget arreté le 1er août 2013

Charges Prévisionnelles	Montant en €
60 - Achats	76556,82
Achats d'étude et prestations de services	**74417,33**
SOCOTEC (structure, électricité)	1834,20
Transports éhaffaudage	4240,68
Distibution grand briançonnais affiches et programmes	500,00
Photographes	250,00
Eclairage et sono	12840,34
Production d'images	11103,88
Speaker officiel FFME 5 jours	2250,00
Gardiénnage	1950,00
Coordination mur échauffement	900,00
Montage vidéo pour voies flash qualifs Coupe du Monde	300,00
Soirée festive et populaire "Fête le mur"	1250,00
Relations partenaires invitations	550,00
Hébergement / Restauration	***8608,23***
Buffets organisation Coupe de France	325,00
Repas partenaires/socotec/mills/sono/vidéo/ FFME	1226,00
Buffet VIP des Finales + buffets organisation Coupe du Monde	2150,00
Prestation organisation buffet VIP	1100,00
Pot accueil délégations Casino Barrière	250,00
Hébergement partenaires, sono, vidéo, FFME et IFCS	2921,00
gestion repas grimpeur et organisation	500,00
Alimentation compétiteurs	136,23
Guides : montage démontage du mur, assurage	***20200,00***
Montage tubes échaffaudage, 4 guides, 30 journées Guide x 200	6000,00
Montage plaques mur escalade, 5 guides, 35 journées Guide x 200	7000,00
Montage pan échauffement, 3 journées	600,00
Démontage mur tubes et plaques, 4 guides x 6j 24j Guide x 200	4800,00
Démontage piéton, 2 personnes x 5 journées	1800,00
mauvais temps journées supplémentaires	0,00
Ouvreurs des voies d'escalade	***7640,00***
Ouverture Jeune, 4 ouvreurs x 5J = 20 journées x 210	4200,00
Compét Jeune, 8 J x 210 + 1 j chef ouvreur total 9 J	1890,00
Frais déplacement, hébergement, repas	1550,00
Fournitures non stockables, EDF	**550,00**
Fournitures d'entretien et petit équipement	**1049,49**
Fourniture construction mur escalade	1049,49
Autres fournitures	**540,00**
Papeterie et cartouches encre imprimante	204,00
Trophées podiums, fleurs, champagne	336,00

61 - Services extérieurs	**55180,18**
Sous traitance générale	**10500,00**
Service Fee obligatoire IFSC (ouvreurs Coupe du Monde+direct vidéo site web)	10500,00
Locations	**24461,30**
Location échaffaudage mur escalade 2 mois	13514,80
Location de 3 camions nacelles	3882,48
Ecran géant	5974,02
Location containers poubelle	0,00
Location wc	800,00
Location tentes	290,00
Entretien et réparation	**1518,88**
Mur escalade	571,65
Nettoyage salles + wc	947,23
Assurance (FFME)	**0,00**
Documentation	**0,00**
Divers	**18700,00**
Droit d'inscription au calendrier international IFSC	4000,00
Droits affiliation association FFME	0,00
Primes compétiteurs internationaux	14300,00
Jury remboursements déplacements	100,00
Don Protection Civile	300,00
62 - Autres services extérieurs	**23747,87**
Rémunérations intermédiaires et honoraires	**13500,00**
Organisation générale et direction technique	11500,00
Coordination Presse et technique	2000,00
Publicité, publication	**9847,87**
Création visuel et imprimerie affiches, programmes...	5690,00
Publicité Dauphiné Libéré	2100,00
Abris bus	131,00
Banderoles	520,50
Autocollants Briançon / kakémonos	1256,37
Gobo pour projection logo sur mur escalade	150,00
Déplacements, missions	**350,00**
Déplacements Présidente	200,00
Déplacements techniques et recherches partenaires	150,00
Frais postaux et de télécomunications	**50,00**
Timbres et frais postaux	54,18
Services bancaires, Autres	**0,00**
63 - Impôts et taxes	**250,00**
Impôts et taxes sur rémunération	**0,00**
Autres impôts et taxes	**250,00**
Droits Sacem	250,00

64 - Charges de personnel	**0,00**
65 - Autres charges de gestion courante	**0,00**
66 - Charges financières	**400,00**
Frais compte bancaire débiteur	400,00
67 - Charges exceptionnelles	**0,00**
68 - Dotation aux amortissements	**0,00**
Total des charges prévisionnelles	**156134,87**
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	**54757,00**
Secours en nature (Sapeurs Pompiers et Protection civile)	**2350,00**
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	**52407,00**
Site Internet "Mondial-escalade-briancon.com"	1000,00
location treuil montage mur	450,00
Location et mise en place des 22 T de lest mur escalade	3800,00
Instalation électrique	12364,00
Location et montage tribunes, chalets, chargeur...	9786,00
Location salle acceuil présentation des délégations	1900,00
Repas restaurant Officiels FFME, IFSC, jury	745,00
Prises et volumes d'escalade	6382,00
Cordes, sangles, mousquetons	3100,00
Guides pour assurage des compétiteurs	2880,00
Médecin obligatoire sur site des compétitions 4 jours	3200,00
Animation autour du Mondial	3500,00
Lots poduims Coupe de France, lunettes Jubo x 20	1200,00
Gestion résultats compétitions	2100,00
personnel bénévole	**80 personnes**
Total des charges	**210891,87**

Produits prévisionnels	Montant en €
70 - Ventes de produits finis	**37762,00**
Prestation de services	**0,00**
Vente de marchandises	**0,00**
Produits des activités annexes	**37762,00**
Partenariats financiers :	***16490,00***
Alpimat	2100,00
Black Diamond	3500,00
Solisart	2100,00
Comalp	1500,00
Red Bull	1000,00
Weishaupt	2100,00
Rostain	3500,00
Refuge de l'alpe du Lauzet	190,00
EB	500,00
Annonceurs publicitaires :	***3410,00***
Panier Bio	190,00
Sigma	100,00
Le Lunetier	400,00
Ambia	240,00
Rivieres Evasion	410,00
Bureau des guides Briançon	125,00
Bureau des guides Serre Che	125,00
Valvital	1200,00
Boucherie Marcellin	400,00
Socotec	220,00
Recettes buvette + Tombola	***6112,00***
Dons (association reconnue d'intérêt général)	**11750,00**
74 - Suventions	**109000,00**
Etat, jeunesse et sport	**0,00**
Région	**45000,00**
Département	**15000,00**
Commune	**46000,00**
Office de Tourisme de Serre Chevalier Vallée	**3000,00**
75 - Autres produits de gestions courante	**4450,00**
Cotisations, droits d'inscription	**4450,00**
Total des produits prévisionnels	**151212,00**
87 - Contributions volontaires en nature	**54757,00**
Bénévolat	**80 personnes**
Prestations en nature	**37180,00**
Services techniques de Briançon, Payé directement par la ville de Briançon	22150,00
Service animation de Briançon, Payé directement par la ville de Briançon	3500,00
Office de Tourisme de Briançon, Payé directement par la ville de Briançon	1000,00
Sapeurs Pompiers	1250,00
Protection civile	1100,00
Guides PGHM	2880,00
FFME	2100,00
Médecins urgentistes de l'hôpital de Briançon	3200,00
Dons en nature	**17577,00**
Société Allamanno	3800,00
Société C Lesne Echafaudage	450,00
Les Relais d'Alsace restaurant	745,00
Société Béal	3100,00
Société Freestone et Atelier Pierre Œuf	6382,00
Société Julbo	1200,00
Casino Barrière	1900,00
TOTAL RECETTES €	**205969,00**
bénéfice ou déficit	**-4922,87**

MONDIAL DE L'ESCALADE DE BRIANCON 2014
COUPE DU MONDE D'ESCALADE
Coupe de France Jeunes & Championnats de France Vétérans
du 14 au 19 juillet
Budget prévisionnel 2014

Charges Prévisionnelles	Montant en €
60 - Achats	**76834,00**
Achats d'étude et prestations de services	**74934,00**
SOCOTEC (structure, électricité)	1800,00
Transports éhaffaudage	4300,00
Distibution grand briançonnais affiches et programmes	500,00
Photographes	250,00
Eclairage et sono	13000,00
Production d'images	9704,00
Speaker officiel FFME 5 jours	2250,00
Gardiénnage	1950,00
Coordination mur échauffement	900,00
Montage vidéo pour voies flash qualifs Coupe du Monde	80,00
Soirée festive et populaire "Fête le mur"	1250,00
Relations partenaires invitations	550,00
Hébergement / Restauration	***9110,00***
Buffets organisation Coupe de France	450,00
Repas partenaires/socotec/mills/sono/vidéo/ FFME	1525,00
Buffet VIP des Finales + buffets organisation Coupe du Monde	2004,00
Prestation organisation buffet VIP	1100,00
Pot accueil délégations Casino Barrière	250,00
Hébergement partenaires, sono, vidéo, FFME et IFCS	3171,00
gestion repas grimpeur et organisation	500,00
Alimentation compétiteurs	110,00
Guides : montage démontage du mur, assurage	***21300,00***
Montage tubes échaffaudage, 4 guides, 30 journées Guide x 200	6000,00
Montage plaques mur escalade, 5 guides, 35 journées Guide x 200	7000,00
Montage pan échauffement, 3 journées	600,00
Démontage mur tubes et plaques, 4 guides x 6j 24j Guide x 200	4800,00
Démontage piéton, 2 personnes x 5 journées	1800,00
mauvais temps journées supplémentaires	1100,00
Ouvreurs des voies d'escalade	***7990,00***
Ouverture Jeune, 4 ouvreurs x 5J = 20 journées x 210	4200,00
Compét Jeune, 8 J x 210 + 1 j chef ouvreur total 9 J	1890,00
Frais déplacement, hébergement, repas	1900,00
Fournitures non stockables, EDF	**550,00**
Fournitures d'entretien et petit équipement	**700,00**
Fourniture construction mur escalade	700,00
Autres fournitures	**650,00**
Papeterie et cartouches encre imprimante	250,00
Trophées podiums, fleurs, champagne	400,00

61 - Services extérieurs	**55465,00**
Sous traitance générale	**11780,00**
Service Fee obligatoire IFSC (ouvreurs Coupe du Monde+direct vidéo site web)	10500,00
Contrôle anti dopage	1280,00
Locations	**23305,00**
Location échaffaudage mur escalade 2 mois	13500,00
Location de 3 camions nacelles	3200,00
Ecran géant	5405,00
Location containers poubelle	150,00
Location wc	500,00
Location tentes	550,00
Entretien et réparation	**1380,00**
Mur escalade	380,00
Nettoyage salles + wc	1000,00
Assurance (FFME)	**0,00**
Documentation	**0,00**
Divers	**19000,00**
Droit d'inscription au calendrier international IFSC	4000,00
Droits affiliation association FFME	150,00
Primes compétiteurs internationaux	14300,00
Jury remboursements déplacements	250,00
Don Protection Civile	300,00
62 - Autres services extérieurs	**23101,00**
Rémunérations intermédiaires et honoraires	**12500,00**
Organisation générale et direction technique	11500,00
Coordination Presse et technique	1000,00
Publicité, publication	**10201,00**
Création visuel et imprimerie affiches, programmes...	5800,00
Publicité Dauphiné Libéré	2100,00
Abris bus	131,00
Banderoles	750,00
Autocollants Briançon / kakémonos	1300,00
Tickets Tombola	120,00
Déplacements, missions	**350,00**
Déplacements Présidente	200,00
Déplacements techniques et recherches partenaires	150,00
Frais postaux et de télécomunications	**50,00**
Timbres et frais postaux	50,00
Services bancaires, Autres	**0,00**
63 - Impôts et taxes	**250,00**
Impôts et taxes sur rémunération	**0,00**
Autres impôts et taxes	**250,00**
Droits Sacem	250,00
64 - Charges de personnel	**0,00**
65 - Autres charges de gestion courante	**0,00**
66 - Charges financières	**400,00**
Frais compte bancaire débiteur	400,00
67 - Charges exceptionnelles	**0,00**
68 - Dotation aux amortissements	**0,00**
Total des charges prévisionnelles	**156050,00**

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	**58757,00**
Secours en nature (Sapeurs Pompiers et Protection civile)	**2350,00**
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	**56407,00**
Animation autour du Mondial + hébergement presse	8500,00
location treuil montage mur	450,00
Location et mise en place des 22 T de lest mur escalade	3800,00
Instalation électrique	12364,00
Location et montage tribunes, chalets, chargeur...	9786,00
Location salle acceuil présentation des délégations	1900,00
Repas restaurant Officiels FFME, IFSC, jury	745,00
Prises et volumes d'escalade	6382,00
Cordes, sangles, mousquetons	3100,00
Guides pour assurage des compétiteurs	2880,00
Médecin obligatoire sur site des compétitions 4 jours	3200,00
Lots poduims Coupe de France, lunettes Jubo x 20	1200,00
Gestion résultats compétitions	2100,00
personnel bénévole	**80 personnes**
Total des charges	**214807,00**

Produits prévisionnels	Montant en €
70 - Ventes de produits finis	**41050,00**
Prestation de services	**0,00**
Vente de marchandises	**0,00**
Produits des activités annexes	***41050,00***
Partenariats financiers :	***22300,00***
Alpimat	2100,00
Black Diamond	3500,00
Solisart	2000,00
Comalp	1500,00
Red Bull	1000,00
Weishaupt	1000,00
Rostain	3500,00
La Sportiva	2200,00
EB	500,00
Vert Marine Piscine de Briançon	2500,00
Le Lunetier	2500,00
Annonceurs publicitaires :	***2750,00***
Panier Bio	190,00
Sigma	100,00
Refuge Alpes du Lauzet	90,00
Ambia	240,00
Rivieres Evasion	410,00
Bureau des guides Briançon	125,00
Bureau des guides Serre Che	125,00
Valvital	1200,00
Poissonnerie Patrice	50,00
Socotec	220,00
Recettes buvettes + tombola	***6000,00***
Dons (association reconnue d'intérêt général)	**10000,00**
74 - Suventions	**111000,00**
Région	**45000,00**
Département	**16000,00**
Commune	**47000,00**
Office de Tourisme de Serre Chevalier Vallée	**3000,00**
75 - Autres produits de gestions courante	**4000,00**
Cotisations	**4000,00**
Total des produits prévisionnels	**156050,00**
87 - Contributions volontaires en nature	**58757,00**
Bénévolat	**80 personnes**
Prestations en nature	**41180,00**
Services techniques de Briançon, Payé directement par la ville de Briançon	22150,00
Service animation de Briançon, Payé directement par la ville de Briançon	7000,00
Office de Tourisme de Briançon, Payé directement par la ville de Briançon	1500,00
Sapeurs Pompiers	1250,00
Protection civile	1100,00
Guides PGHM	2880,00
FFME	2100,00
Médecins urgentistes de l'hôpital de Briançon	3200,00
Dons en nature	**17577,00**
Société Allamanno	3800,00
Société C Lesne Echafaudage	450,00
Les Relais d'Alsace restaurant	745,00
Société Béal	3100,00
Société Freestone et Atelier Pierre Œuf	6382,00
Société Julbo	1200,00
Casino Barrière	1900,00
TOTAL RECETTES €	**214807,00**